

Décision n°2025-150

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A012 : Maîtrise d'œuvre pour la relocalisation de l'EAJE Franch'mômes

Attribution de marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 10 octobre 2025 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 11 octobre 2025 sur lemoniteur.fr fixant la date limite de remise des offres au 07 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la relocalisation de l'EAJE Franch'mômes,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché avec le groupement d'opérateurs économiques composé de Guillaume SUPLY Architectes, mandataire, situé 44 rue Saint Georges à Lyon (69005) et du Bureau d'études Lyonnais (B-E-L) situé 6 rue Edison à Bron (69 500).

ARTICLE 2 : Le marché est conclu au montant de 55 500 € HT soit 66 600 € TTC.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 9 décembre 2025

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20251209-Dec2025-150-AR
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025